

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS  
COLLÈGE DES BOURGMESTRE ET ÉCHEVINS  
DE LA COMMUNE DE WEILER-LA-TOUR**

**SÉANCE DU 08 JUILLET 2024**

---

**Présents :** MM. Maurice Groben et Jean Feipel, échevins.

**Absents :** M. Vincent Reding, bourgmestre

---

**Objet :** **Mobilité et circulation – Règlement temporaire de la circulation dans la rue de Hassel à Weiler-la-Tour dans le cadre de la mise en œuvre de l'enrobé du ralentisseur ayant lieu le 18 juillet de 07h00 à 17h00.**

---

**Le Collège des bourgmestre et échevins,**

Considérant que de ce fait il y a lieu de réglementer temporairement la circulation dans la rue de Hassel à Weiler-la-Tour le 18 juillet de 07h00 à 17h00;

Vu la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques;

Vu l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques;

Vu le titre XI, article 3, du décret du 16-24 août 1790 sur l'organisation judiciaire ;

Vu la loi modifiée du 13 juin 1994 relative au régime des peines;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération conforme ;

**À l'unanimité des membres présents**

**Décide** de réglementer la rue dont il est question comme suit :

**Article 1**

**Rue de Hassel**

Rétrécissement de la voie carrossable à la hauteur de la maison n°13.

La circulation est à régler par des feux tricolores intelligents.

La mise en place d'une signalisation et d'une sécurisation correcte selon les règles de l'art et selon le code de la route s'impose.

**Article 2** Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 modifié de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi modifiée du 13 juin 1994 relative au régime des peines.

**Ainsi délibéré en séance à Weiler-la-Tour à la date qu'en tête.**

(Suivent les signatures)

Pour extrait conforme

Weiler-la-Tour, le 08 juillet 2024

Le Bourgmestre,

Le Secrétaire communal,



## Administration communale de Weiler-la-Tour

Service technique  
7, rue du Schlammestee  
L-5770 Weiler-la-Tour

Tel : (+352) 26 61 71-221  
Email : [technique@weiler-la-tour.lu](mailto:technique@weiler-la-tour.lu)

### Demande pour l'établissement d'un règlement de la circulation (max. 72 heures)

La présente demande doit être votée par le collège des bourgmestre et échevins

#### Demandeur

Nom (ou entreprise) : Entreprise Jules FARENZENA (Cajot-Enrobis)  
Prénom : \_\_\_\_\_  
Adresse : 81 Rue du Nord  
Localité : L-3531 DUDELANGE  
N° de téléphone : 51 11 83  
Mail : thierry@farenzena.lu

#### Objet du règlement

Empiètement trottoir  Empiètement voie carrossable

Autre: \_\_\_\_\_

Motif : (p.ex.: déménagement, livraison, chantier, benne, etc.)

Réalisation couche de roulement (0/16) sur passage surélevé

#### Lieu d'application du règlement

Prié de joindre un croquis de la situation

Adresse : N° \_\_\_\_\_ Rue : de Hassel (entre Rue des Rois et Rue de Luxembourg)  
Localité : WEILER-LA-TOUR

#### Durée d'application du règlement (max. 72 heures)

A partir du 18-07-24 (7 h 00)  
jusqu'au 18-07-24 (18 h 00)

Deux demandes qui se suivent de date seront catégoriquement refusées! Voir demande "Plus que 72h".

Date de la demande : 04/07/2024

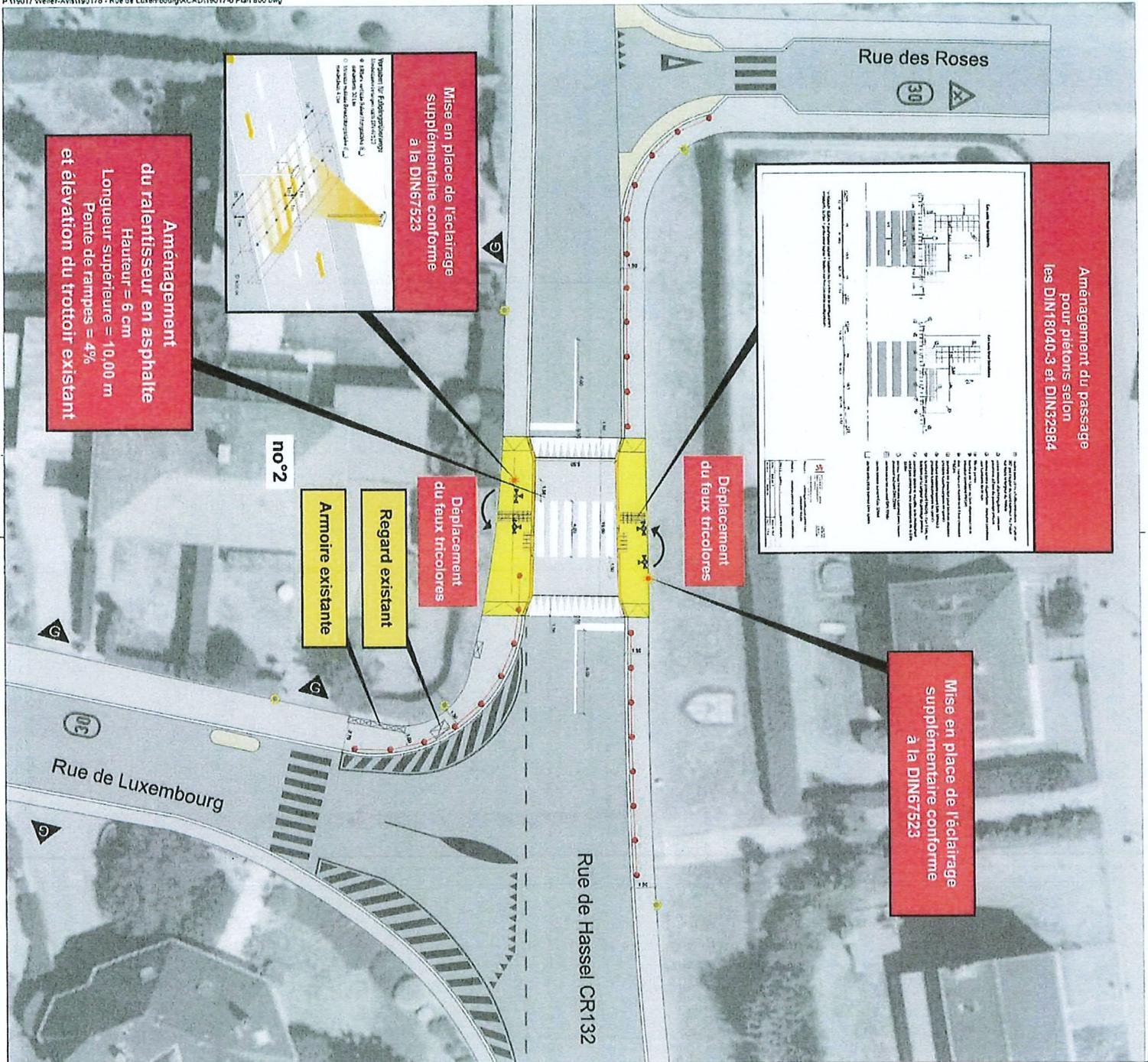
Signature / Cachet :

Entreprise de Travaux Publics et Privés  
**JULES FARENZENA** s.à.r.l.  
L-3531 DUDELANGE



Ce formulaire est à remettre au service technique au moins 14 jours avant l'entrée en vigueur du règlement de circulation en question.





**Légende**

- Armoire / Regard existant
- Chaussée existante
- Trottoir existant
- Trottoir projeté
- Bordures existantes
- Bordures projetées
- Aménagement PMR
- Gaine Ø 100 projetée
- Eclairage public déplacé / nouveau

**Vue d'ensemble**

**Administration communale de Weiler-la-Tour**

PROJET: Aménagement d'un ralentisseur sur la rue de Hassel (CR132) à Weiler-la-Tour

PLAN: Vue en Plan

DRESSE: M. Kissen	PROJET N°: 190170
CONTROLE: A. Schaller	PLAN N°: 800
DATE: 28.03.2023	ECHELLE: 1:200

Le présent plan sera soumis à la Commission de voirie de ce jour, n° 257-21-01

Luxembourg le 31 MAI 2023

*(Signature)*

MAÎTRE DE L'OUVRAGE

KNOCK DESSINE VERBIE DATE

Vu pour rester annexé à la permission de voirie, autorisation de voirie, n° 257-21-01

Luxembourg le 31 MAI 2023

Vu pour rester annexé à la permission de voirie, autorisation de voirie, n° 257-21-01

07 AOÛT 2023

Pour le Maire, M. J. Schaller

et des Membres du Collège communal, M. J. Schaller

**SCHALLER**

INGÉNIEURS-CONSULTANTS S.A.R.L.

6, RUE NUMERTI, L-1474 GRÉVENNEC

T. 00352 73 28 00 00 [www.schaller.lu](http://www.schaller.lu)